

2021

Dépenses en énergie des ménages ontariens

Répartition selon les revenus et par région



BRF

BUREAU DE LA RESPONSABILITÉ
FINANCIÈRE DE L'ONTARIO



Points saillants

- Le présent rapport montre comment les dépenses en énergie domestique varient selon le niveau de revenu des ménages et d'une région à l'autre en Ontario. Il examine également comment les prestations offertes dans le cadre de différents programmes provinciaux qui subventionnent le coût de l'électricité sont distribuées aux ménages de l'Ontario selon le niveau de revenu et par région.
- Les dépenses des ménages en énergie domestique représentent ce que paient les Ontariennes et Ontariens pour chauffer et climatiser leur maison et faire fonctionner leurs électroménagers. En 2019, les dépenses moyennes des ménages ontariens en énergie domestique se chiffraient à 2 128 \$.
- Les dépenses moyennes des ménages en énergie domestique varient grandement selon le niveau de revenu. En 2019, les ménages se trouvant dans le quintile supérieur des revenus (ménages touchant plus de 151 063 \$) ont consacré en moyenne 3 070 \$ à l'énergie domestique, tandis que ceux se trouvant dans le quintile le plus bas (ménages touchant moins de 36 070 \$) ont dépensé en moyenne 1 050 \$.
 - Bien que les ménages à plus faible revenu dépensent moins en moyenne pour l'énergie domestique comparativement aux ménages à revenu supérieur, ils consacrent un pourcentage plus élevé de leurs revenus à l'énergie domestique. En 2019, les ménages du quintile le plus bas ont consacré en moyenne 4,6 % de leurs revenus avant impôt à l'énergie domestique, comparativement à 1,2 % pour les ménages du quintile supérieur.
- Les programmes provinciaux qui subventionnent le coût de l'électricité influent grandement sur les dépenses en énergie domestique, quel que soit le groupe de revenus des ménages¹. Les ménages se trouvant dans le quintile de revenus supérieur ont reçu la subvention moyenne la plus élevée, soit 706 \$ par ménage, tandis que ceux qui sont dans le deuxième quintile (revenus se situant entre 36 071 \$ et 68 884 \$) ont reçu la subvention la plus basse, soit 537 \$ par ménage.
 - En général, à mesure que les revenus des ménages diminuent, la subvention moyenne d'électricité que fournit la province diminue également, en raison surtout de la façon dont la remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) est conçue, c'est-à-dire qu'elle verse à tous les ménages des prestations qui sont fonction de leur facture d'électricité.
 - Cependant, les ménages se trouvant dans le quintile de revenus inférieur reçoivent des subventions moyennes (571 \$ par ménage) supérieures à celles des ménages du deuxième quintile (537 \$ par ménage) en raison du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE), qui fournit un crédit mensuel appliqué sur la facture d'électricité aux ménages à faible revenu.
 - Si on compare les subventions provinciales d'électricité en pourcentage des coûts d'électricité des ménages avant subvention, le BRF estime que la province a subventionné 34 % des coûts totaux d'électricité en 2019. La proportion d'électricité subventionnée la plus élevée se retrouve chez les ménages du quintile inférieur de revenus, à 48 %, tandis que la proportion la plus faible se trouve chez les ménages ayant les revenus les plus élevés, à 29 %.
- Les dépenses en énergie en Ontario varient d'une région à l'autre, reflétant les différences dans les revenus des ménages, les sources d'énergie utilisées pour le chauffage des logements et le coût de la distribution d'énergie vers la région. En 2019, c'est dans les régions de l'Est (2 338 \$), du Nord (2 245 \$) et de l'Ouest de l'Ontario (2 192 \$) que les dépenses des ménages en énergie domestique ont été les plus

¹ En 2019, la province a dépensé 3,5 milliards de dollars pour réduire les factures d'électricité pour les ménages ontariens par l'entremise de cinq programmes. Voir le tableau 1 pour de plus amples renseignements.

élevées, tandis que c'est dans la région du grand Toronto (2 010 \$) et celle de Hamilton-Niagara (2 118 \$) qu'elles ont été les plus basses².

- Les ménages des régions rurales de l'Ontario ont connu les coûts d'énergie les plus élevés parce que le gaz naturel y est moins accessible, cette source d'énergie étant le plus économique pour le chauffage des maisons, et parce que le coût de distribution de l'électricité et des combustibles dans les régions rurales est élevé. Le BRF estime que les ménages des régions rurales de l'Ontario (ayant des populations de 1 000 habitants ou moins) ont dépensé en moyenne 3 198 \$ pour leur énergie domestique en 2019, comparativement à une moyenne de 2 002 \$ pour les ménages des grands centres urbains (populations de 250 000 personnes ou plus).
- Les différences dans les dépenses en énergie domestique entre les régions sont de beaucoup atténuées par les subventions provinciales, particulièrement celles qui ciblent les ménages des régions rurales. Le BRF estime que les ménages de la région du Nord, où la densité de la population est la plus faible, ont reçu, en moyenne, les subventions provinciales les plus élevées en matière d'électricité en 2019, soit 995 \$ par ménage, tandis que les régions plus densément peuplées de Hamilton-Niagara et du grand Toronto ont reçu les subventions les plus basses soit 546 \$ et 467 \$ par ménage, respectivement.
 - Sans subvention provinciale en matière d'électricité, les différences dans les dépenses en énergie domestique entre les régions de l'Ontario seraient beaucoup plus importantes. Par exemple, après prise en compte des subventions provinciales au titre de l'électricité, les ménages du Nord de l'Ontario ont dépensé en moyenne 12 % de plus pour l'énergie domestique que ceux de la région du grand Toronto en 2019. Sans les subventions provinciales en matière d'électricité, cette différence aurait été de 31 %.

Introduction

Les dépenses en énergie domestique représentent ce que paient les Ontariennes et Ontariens pour chauffer et climatiser leur maison et faire fonctionner leurs électroménagers. Le montant que les ménages ontariens dépensent en énergie dépend, d'une part, du coût de l'électricité et des combustibles et, d'autre part, de leur consommation d'énergie. En mars 2020, le BRF a publié *Dépenses en énergie des ménages ontariens : Mise à jour 2019* qui passait en revue les dépenses en énergie domestique en 2019 et montrait comment ces dépenses avaient changé depuis 2010. Ce rapport analysait aussi les effets des programmes provinciaux qui subventionnent le coût de l'électricité dans les dépenses en énergie domestique.

Le présent rapport a pour objet d'examiner en quoi les dépenses en énergie domestique diffèrent d'un niveau de revenus à un autre et d'une région à une autre. Il examine également comment les prestations offertes dans le cadre de différents programmes provinciaux qui subventionnent le coût de l'électricité sont distribuées aux ménages de l'Ontario, selon le niveau de revenu et par région.

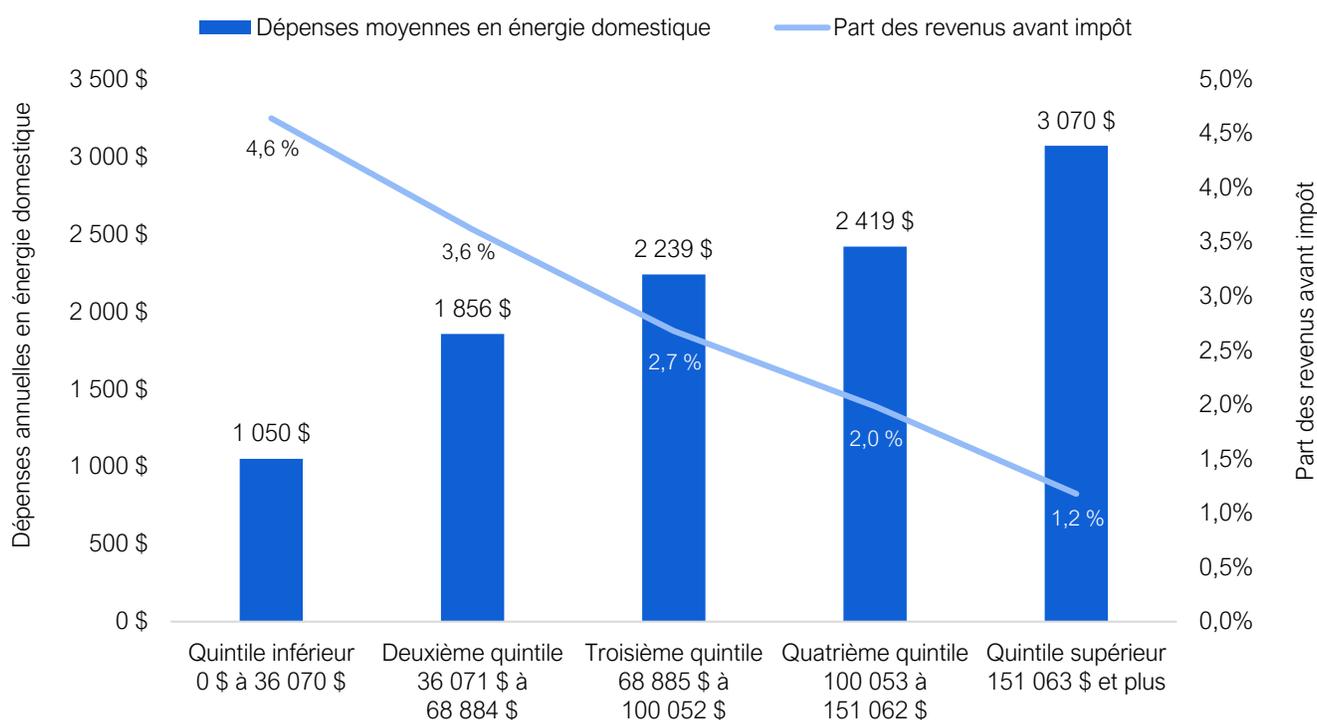
² La figure 5 présente une carte des cinq régions et d'autres renseignements. Les cinq régions utilisées aux fins de la présente analyse ont été constituées par le BRF en collaboration avec Statistique Canada.

Dépenses en énergie domestique selon le niveau de revenu

En 2019, les dépenses moyennes des ménages ontariens en énergie domestique se chiffraient à 2 128 \$. Cependant, ces dépenses variaient grandement d'un quintile de revenus à un autre. Comme le montre la figure 1, les dépenses en énergie des ménages ayant les revenus les plus élevés étaient, en moyenne, supérieures à celles des autres ménages.

Les ménages du quintile de revenus les plus élevés en 2019 (20 % des ménages de l'Ontario ayant les revenus les plus élevés, lesquels se chiffrent à 151 063 \$ ou plus avant impôt), ont dépensé en moyenne 3 070 \$ en énergie domestique, tandis que ceux du quintile de revenus les plus bas (revenus de 36 070 \$ ou moins) dépensaient en moyenne 1 050 \$ en énergie domestique. En général, les dépenses en énergie domestique ont tendance à augmenter avec les revenus surtout parce que les ménages ayant des revenus plus élevés ont tendance à avoir de plus grands logements³.

Figure 1 : Dépenses moyennes en énergie domestique selon le niveau de revenu et en pourcentage du revenu disponible, 2019



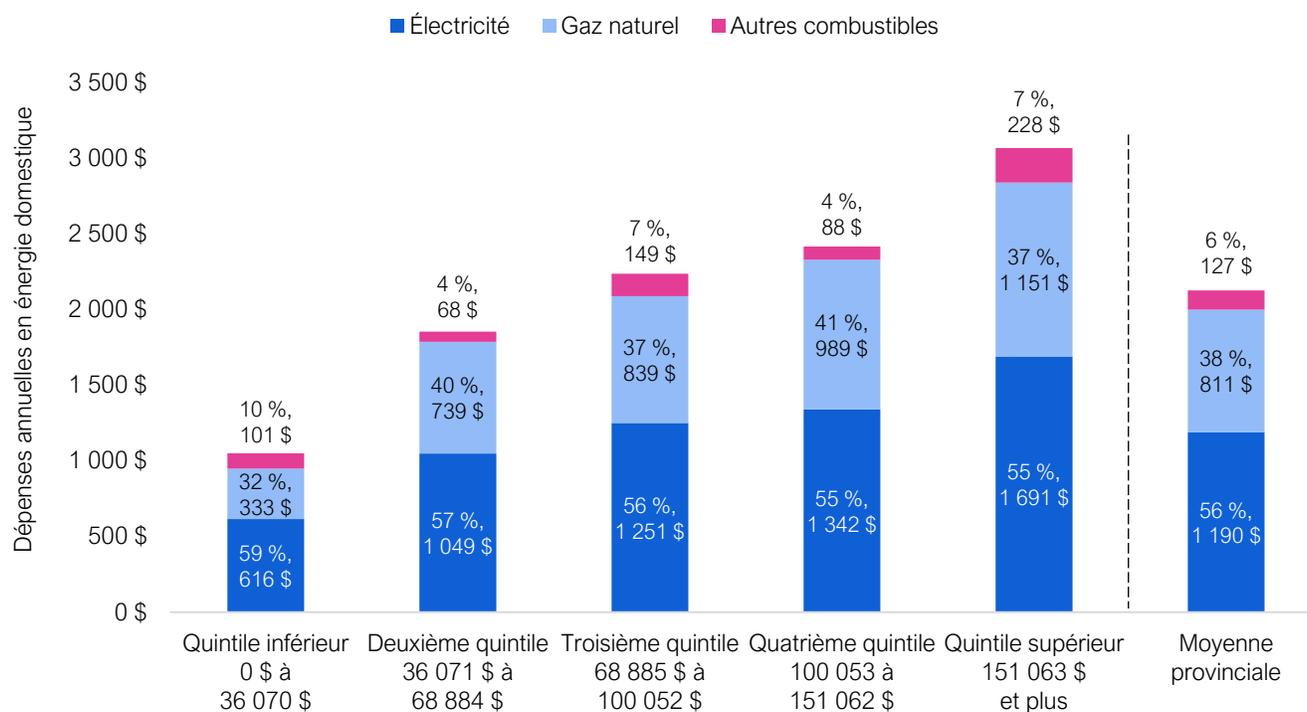
Source : Adaptation par le BRF de Statistique Canada, Tableau 11-10-0223-01, *Dépenses des ménages selon le quintile de revenu du ménage, Canada, régions et provinces*.

Bien que les ménages à plus faible revenu dépensent moins globalement pour l'énergie domestique que les ménages à revenu élevé, ils consacrent un pourcentage plus élevé de leurs revenus à l'énergie domestique. En 2019, les ménages du quintile de revenus les plus bas ont consacré en moyenne 4,6 % de leurs revenus avant impôt à l'énergie domestique, comparativement à 1,2 % pour les ménages du quintile supérieur.

³ Statistique Canada, *Les ménages et l'environnement : utilisation de l'énergie*.

Si on examine les dépenses en énergie selon la source, on constate que sur les dépenses moyennes des ménages en énergie domestique, soit 2 128 \$, 56 % (1 190 \$) ont été consacrées à l'électricité, 38 % (811 \$) au gaz naturel et 6 % (127 \$) aux autres combustibles. La part de l'énergie domestique selon la source est dans une grande mesure conforme à la moyenne provinciale du second quintile au quintile supérieur. En revanche, dans le quintile des revenus les plus bas, les dépenses sont relativement plus élevées pour l'électricité (59 %) et les autres combustibles (10 %) et plus basses pour le gaz naturel (32 %). Cela s'explique par le fait que les ménages à faible revenu de l'Ontario sont près de deux fois plus susceptibles d'utiliser l'électricité ou le mazout domestique comme principale source de chauffage⁴.

Figure 2 : Dépenses moyennes en énergie domestique selon le niveau de revenu et la source d'énergie, 2019



Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0223-01, *Dépenses des ménages selon le quintile de revenu du ménage, Canada, régions et provinces.*

⁴ Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, Sondage sur l'utilisation des ménages en Ontario, 2018.

Effet des programmes provinciaux de subventions relatives à l'électricité, selon les revenus

La répartition des dépenses en énergie domestique entre les groupes de revenus est beaucoup plus touchée par les programmes provinciaux qui subventionnent le coût de l'électricité. En 2019, la province a dépensé 3,5 milliards de dollars⁵ par l'entremise de cinq programmes visant à réduire les factures d'électricité des ménages ontariens⁶.

Tableau 1 : Programmes de subventions provinciaux visant à réduire la facture d'électricité des ménages en 2019, en millions de dollars

Programme	Description	Avantage pour les contribuables admissibles en 2019	Coût pour la province en 2019 (en millions de dollars)
Remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE), qui a remplacé le Plan pour des frais d'électricité équitables (PFEE) en novembre 2019	Fournit à tous les ménages une remise appliquée sur la facture d'électricité avant taxes.	Remise égale à 31,8 % de la facture d'électricité avant taxes.	2 781 \$
Programme de protection contre les frais de distribution (PFD)	Réduit les coûts de livraison de l'électricité aux ménages dans les régions où ces coûts sont élevés.	Les frais mensuels de base de livraison sont plafonnés à 36,90 \$.	253 \$
Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées (PPTRE)	Réduit les coûts de livraison de l'électricité aux ménages dans les régions rurales ou éloignées de l'Ontario.	Les frais mensuels de livraison sont réduits de 60,50 \$.	241 \$
Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE)	Réduit les frais d'électricité pour les abonnés à faible revenu admissibles.	Crédit sur la facture se situant entre 35 \$ et 113 \$ par mois selon la taille du ménage, le revenu et l'intensité énergétique.	174 \$
Crédit relatif à la livraison dans les réserves pour les Premières Nations	Élimine les frais de livraison de l'électricité pour tous les ménages des Premières Nations dans les réserves.	Élimination des frais de livraison mensuels.	24 \$
Total			3 473 \$

Nota : Sont exclues les subventions relatives à l'électricité et à d'autres sources d'énergie pour les abonnés non résidentiels ainsi que les subventions énergétiques qui ne réduisent pas les coûts d'électricité directement sur les factures, dont le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, et le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario. Exclut également le Programme d'aide aux impayés d'énergie qui fournit une aide financière d'urgence aux ménages qui risquent de voir leurs services d'électricité et de gaz naturel débranchés.

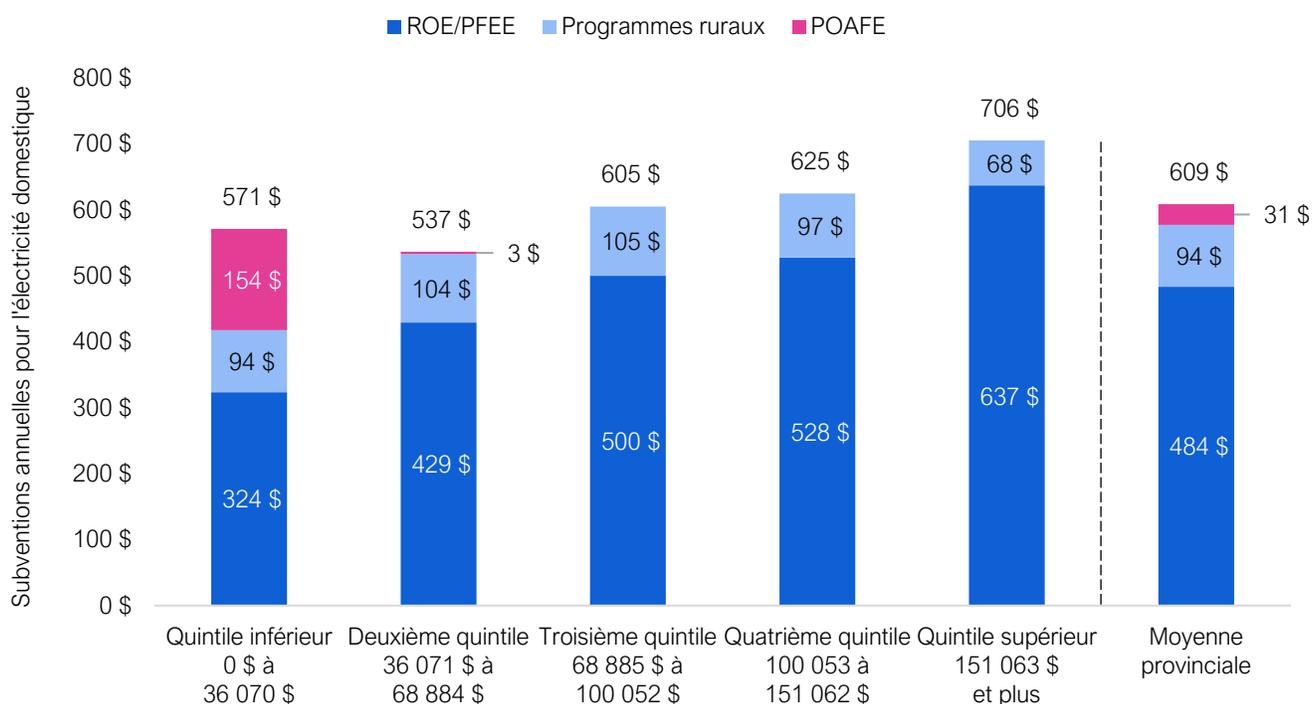
Source : Analyse par le BRF de données fournies par le ministère de l'Énergie.

⁵ Sont exclues les subventions relatives à l'électricité et à d'autres sources d'énergie pour les abonnés non résidentiels ainsi que les subventions énergétiques qui ne réduisent pas les coûts d'électricité directement sur les factures, dont le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, et le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario. Exclut également le Programme d'aide aux impayés d'énergie qui fournit une aide financière d'urgence aux ménages qui risquent de voir leurs services d'électricité et de gaz naturel débranchés.

⁶ Les charges liées à la tarification du carbone sont prises en compte dans les dépenses moyennes des ménages pour l'énergie domestique; cependant, les paiements aux ménages de l'Ontario provenant de l'incitatif à agir pour le climat du gouvernement du Canada ne sont pas inclus dans les calculs des dépenses en énergie des ménages. Pour de plus amples renseignements sur l'incidence de la tarification du carbone sur les dépenses en énergie des ménages en 2019, voir BRF, [Dépenses en énergie des ménages ontariens : Mise à jour 2019, 2020](#).

Le BRF estime que, globalement, les programmes de subvention de l'électricité de la province ont réduit les coûts de l'électricité pour les ménages moyens de l'Ontario de 609 \$ en 2019⁷. En général, à mesure que le revenu moyen des ménages augmentait, la subvention moyenne d'électricité fournie par la province augmentait également, sauf dans le cas des ménages du quintile de revenus inférieur, qui recevaient des subventions moyennes supérieures à celles des ménages du deuxième quintile de revenus.

Figure 3 : Subventions moyennes pour l'électricité domestique versées aux ménages ontariens, par quintile de revenus et par programme, 2019



Nota : ROE désigne la remise de l'Ontario pour l'électricité qui a remplacé le Plan pour des frais d'électricité; les programmes ruraux désignent le Programme de protection contre les frais de distribution, le Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées, et le crédit relatif à la livraison dans les réserves pour les Premières Nations; le POAFE désigne le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité.
Source : BRF.

La réduction moyenne des coûts variait entre les quintiles de revenus en raison des différences dans la consommation d'électricité et de l'admissibilité aux programmes. Le BRF a regroupé les programmes provinciaux de subventions en trois catégories : la ROE/PFEE, qui verse des prestations en fonction de la facture totale d'électricité du ménage, le POAFE, qui verse un crédit mensuel appliqué sur la facture aux ménages à faible revenu, et les programmes ruraux, qui réduisent les coûts de livraison d'électricité pour les ménages en milieu rural et dans les réserves (PFD, PPTRRE et crédit relatif à la livraison dans les réserves pour les Premières Nations).

Les ménages du quatrième et du cinquième quintile de revenus ont reçu les prestations moyennes les plus élevées des programmes de subventions provinciaux, soit 625 \$ et 706 \$ respectivement par ménage, parce que ces ménages ont reçu en moyenne le plus de prestations de la ROE/PFEE. Celles-ci sont calculées selon la consommation d'électricité et la facture totale d'électricité. Or, comme les ménages à revenu plus élevé consomment plus d'électricité, ils reçoivent donc des prestations moyennes plus élevées. Par ailleurs, les

⁷ À noter qu'il s'agit de la subvention combinée moyenne applicable à tous les ménages. Un ménage n'est pas admissible à chaque programme de subventions.

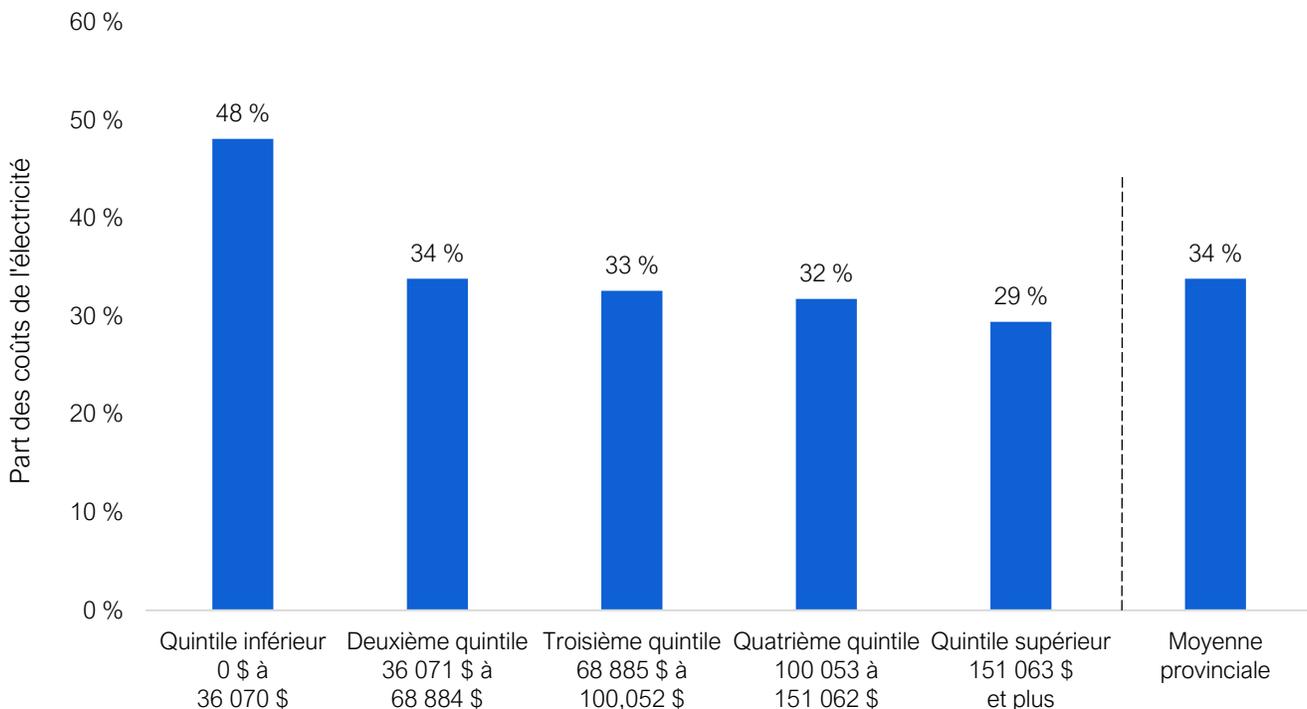
ménages à revenu plus élevé n'ont pas reçu de prestations du POAFE, qui cible les ménages à faible revenu, et ont reçu moins de prestations des programmes ruraux.

Les ménages du troisième et du premier quintile ont reçu les prestations moyennes les plus élevées, soit 605 \$ et 571 \$ par ménage, respectivement. Les ménages du troisième quintile ont consommé moins d'électricité en moyenne que les ménages des quintiles supérieurs et ont donc reçu des prestations moindres de la ROE/PFEE. Les ménages du premier quintile ont reçu les prestations moyennes les plus basses de la ROE/PFEE, mais ils ont reçu la vaste majorité des prestations du POAFE.

Finalement, les ménages du deuxième quintile de revenus ont reçu les prestations moyennes les plus basses, soit 537 \$ par ménage. Cela s'explique par le fait que leur consommation d'électricité est inférieure à celle des quintiles supérieurs, combiné au fait que ces ménages sont moins admissibles aux prestations du POAFE que ceux du premier quintile.

Si on examine la subvention provinciale en matière d'électricité par rapport aux coûts totaux de l'électricité des ménages (en d'autres termes, les subventions en proportion des coûts totaux d'électricité sans les subventions), le BRF estime que la province a subventionné 34 % des coûts totaux d'électricité des ménages en 2019⁸. Les ménages du premier quintile de revenus ont eu la proportion la plus élevée des coûts d'électricité subventionnés à 48 %. La répartition des subventions entre le deuxième et le quatrième quintile a été relativement égale, allant de 34 % à 32 %, tandis que les ménages du cinquième quintile, celui des revenus les plus élevés, ont eu la plus basse proportion de leurs coûts d'électricité subventionnés, soit 29 %.

Figure 4 : Part des coûts d'électricité des ménages subventionnés par les programmes provinciaux en 2019, par quintile de revenus



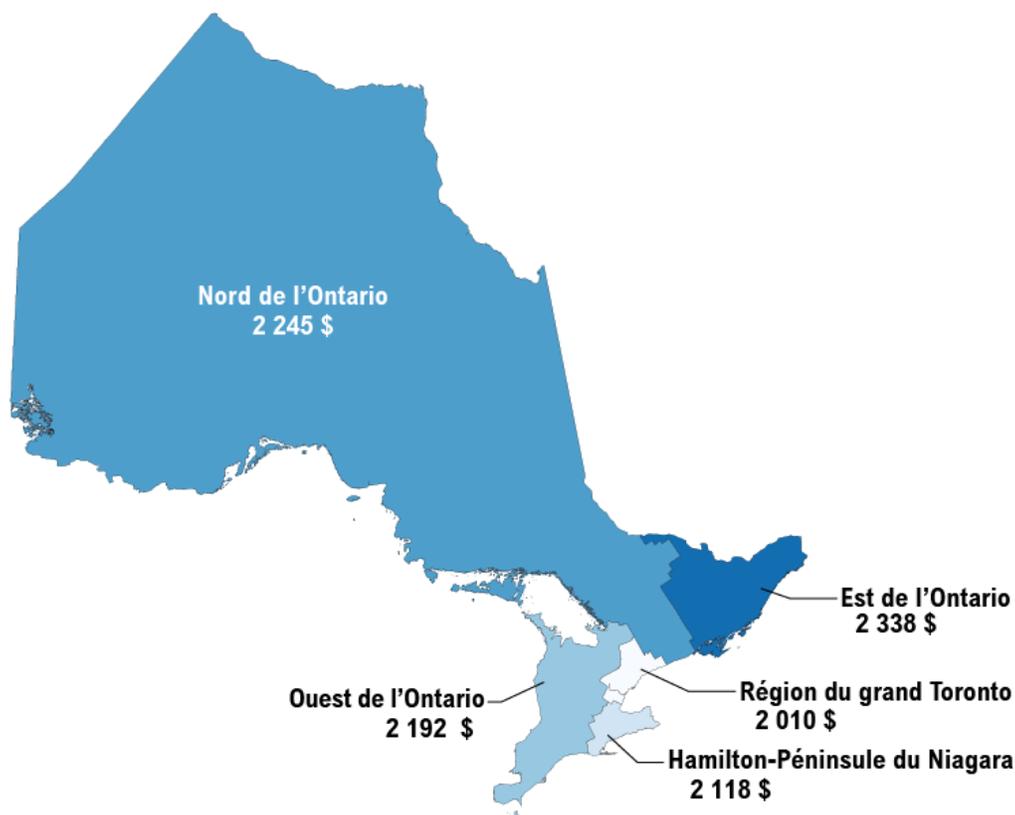
Source : BRF.

⁸ C'est donc dire que sans les subventions provinciales d'électricité en 2019, le ménage moyen de l'Ontario aurait payé 1 799 \$ pour l'électricité au lieu de 1 190 \$.

Dépenses en énergie domestique par région

Pour illustrer les différences entre les régions de l'Ontario pour ce qui est des dépenses en énergie domestique, le BRF a divisé l'Ontario comme le montre la figure 5 : Nord, Est, Ouest, Hamilton-Niagara et région du grand Toronto (RGT)⁹. En 2019, les ménages de l'Est (2 338 \$), du Nord (2 245 \$) et de l'Ouest (2 192 \$) ont assumé les coûts d'énergie domestiques les plus élevés, tandis que les ménages de la RGT (2 010 \$) et de Hamilton-Niagara (2 118 \$) ont dépensé le moins¹⁰.

Figure 5 : Dépenses moyennes en énergie domestique en Ontario, par région, en 2019



Nota : La région de l'Est représente les régions économiques de Statistique Canada d'Ottawa et de Kingston-Pembroke; la région de Hamilton-Niagara désigne la région économique de Hamilton et de la péninsule du Niagara; la région du Nord désigne les régions économiques de Muskoka-Kawarthas, du Nord-Est et du Nord-Ouest; la région du grand Toronto représente la région économique de Toronto; la région de l'Ouest s'entend des régions économiques de Kitchener-Waterloo-Barrie, London, Windsor-Sarnia, et Stratford/péninsule de Bruce.

Source : Adapté par le BRF de Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*, 2019.

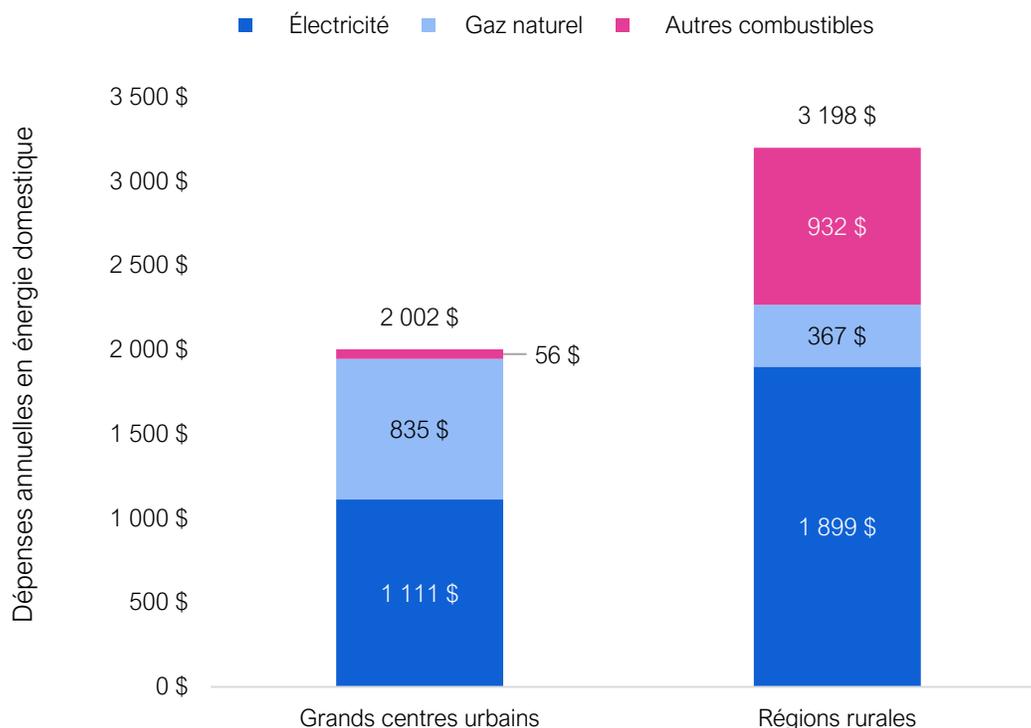
⁹ Le BRF a établi les cinq régions utilisées dans l'analyse en collaboration avec Statistique Canada pour obtenir un échantillon suffisant sans négliger la variation géographique.

¹⁰ La région de l'Est représente les régions économiques de Statistique Canada d'Ottawa et de Kingston-Pembroke; la région de Hamilton-Niagara désigne la région économique de Hamilton et de la péninsule du Niagara; la région du Nord désigne les régions économiques de Muskoka-Kawarthas, du Nord-Est et du Nord-Ouest; la région du grand Toronto représente la région économique de Toronto; la région de l'Ouest s'entend des régions économiques de Kitchener-Waterloo-Barrie, London, Windsor-Sarnia, et Stratford/péninsule de Bruce. Définies par Statistique Canada, les régions économiques de l'Ontario sont des regroupements de divisions de recensement utilisés pour créer une unité géographique normalisée aux fins de l'analyse de l'activité économique régionale. Pour de plus amples renseignements, voir [Classification géographique type – Régions économiques](#).

Trois facteurs principaux contribuent aux différences dans les dépenses en énergie domestique entre les régions de l'Ontario : le revenu moyen des ménages de la région, les différences des sources d'énergie utilisées pour le chauffage des maisons et le coût de la distribution d'énergie dans la région. Comme il en est question ci-dessus dans l'analyse des dépenses en énergie domestique selon le niveau de revenus, les ménages dont les revenus moyens sont les plus élevés dépensent plus en énergie domestique. Par conséquent, les régions où les revenus moyens des ménages sont les plus élevés ont tendance à avoir les dépenses en énergie domestique les plus élevées.

Les deux autres facteurs, à savoir les sources de l'énergie consommée pour le chauffage des logements et le coût de distribution de l'énergie, sont étroitement liés à la densité de la population de la région (nombre d'habitants par kilomètre carré). Les ménages des régions rurales de l'Ontario ont tendance à afficher les coûts d'énergie les plus élevés parce qu'ils ont moins accès au gaz naturel, qui est la source d'énergie la plus économique pour le chauffage des logements. Ils ont aussi tendance à payer des prix plus élevés pour l'énergie à cause du coût élevé de la distribution de l'électricité et des combustibles dans les régions rurales. Pour mettre les choses en perspective, le BRF estime que les ménages des régions rurales de l'Ontario (ayant une population de 1 000 personnes ou moins) ont dépensé 3 198 \$ en énergie domestique en 2019, comparativement à une moyenne de 2 002 \$ pour les ménages des grands centres urbains (ayant des populations de 250 000 personnes ou plus). Cela représente des dépenses de 60 % supérieures pour les dépenses en énergie domestique assumées par les ménages en milieu rural comparativement aux ménages des grands centres urbains.

Figure 6 : Dépenses moyennes en énergie domestique selon la taille de la population, 2019



Nota : Les grands centres urbains ont des populations de 250 000 habitants ou plus. Les régions rurales ont des populations de 1 000 habitants ou moins.
 Source : Adapté par le BRF de Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*, 2019.

Si on regarde les dépenses en énergie domestique dans les cinq régions utilisées dans l'analyse du BRF, la densité de la population et le revenu moyen des ménages constituent les indicateurs clés des différences dans les dépenses en énergie domestique.

Tableau 2 : Dépenses moyennes des ménages en énergie domestique en Ontario, par région, 2019

Région	Dépenses moyennes en énergie domestique	Population par kilomètre carré	Revenu moyen des ménages avant impôts
Est	2 338 \$	49	108 888 \$
Nord	2 245 \$	1	81 671 \$
Ouest	2 192 \$	74	93 702 \$
Hamilton-Niagara	2 118 \$	198	92 614 \$
Région du grand Toronto	2 010 \$	898	107 967 \$
Moyenne provinciale	2 128 \$	13	100 884 \$

Nota : La région de l'Est représente les régions économiques de Statistique Canada d'Ottawa et de Kingston-Pembroke; la région de Hamilton-Niagara désigne la région économique de Hamilton et de la péninsule du Niagara; la région du Nord désigne les régions économiques de Muskoka-Kawartha, du Nord-Est et du Nord-Ouest; la région du grand Toronto représente la région économique de Toronto; la région de l'Ouest s'entend des régions économiques de Kitchener-Waterloo-Barrie, London, Windsor-Sarnia, et Stratford/péninsule de Bruce.

Source : Adapté par le BRF de Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*, 2019.

C'est dans la région de l'Est que les dépenses en énergie domestique sont les plus élevées en Ontario pour deux raisons : le revenu moyen des ménages y est le plus élevé et la région se classe au deuxième rang pour ce qui est de la densité de la population. Les revenus élevés des ménages et les grands logements, en particulier dans la région d'Ottawa-Gatineau, favorisent une forte consommation énergétique dans la région de l'Est¹¹. Celle-ci compte aussi une importante population rurale qui doit consommer plus d'électricité et d'autres combustibles coûteux pour chauffer les logements.

La région du Nord vient au deuxième rang pour ce qui est des dépenses en énergie domestique en Ontario. On y trouve la densité démographique la plus faible, ce qui se traduit par des coûts élevés pour le chauffage des logements, vu l'accès moindre au gaz naturel et les coûts élevés de la distribution de l'énergie. En outre, le climat plus rigoureux dans la région du Nord contribue à faire augmenter la consommation d'énergie pour le chauffage des logements. Ces facteurs sont en partie compensés par l'incidence des revenus moyens plus bas des ménages et de subventions provinciales plus élevées pour l'électricité.

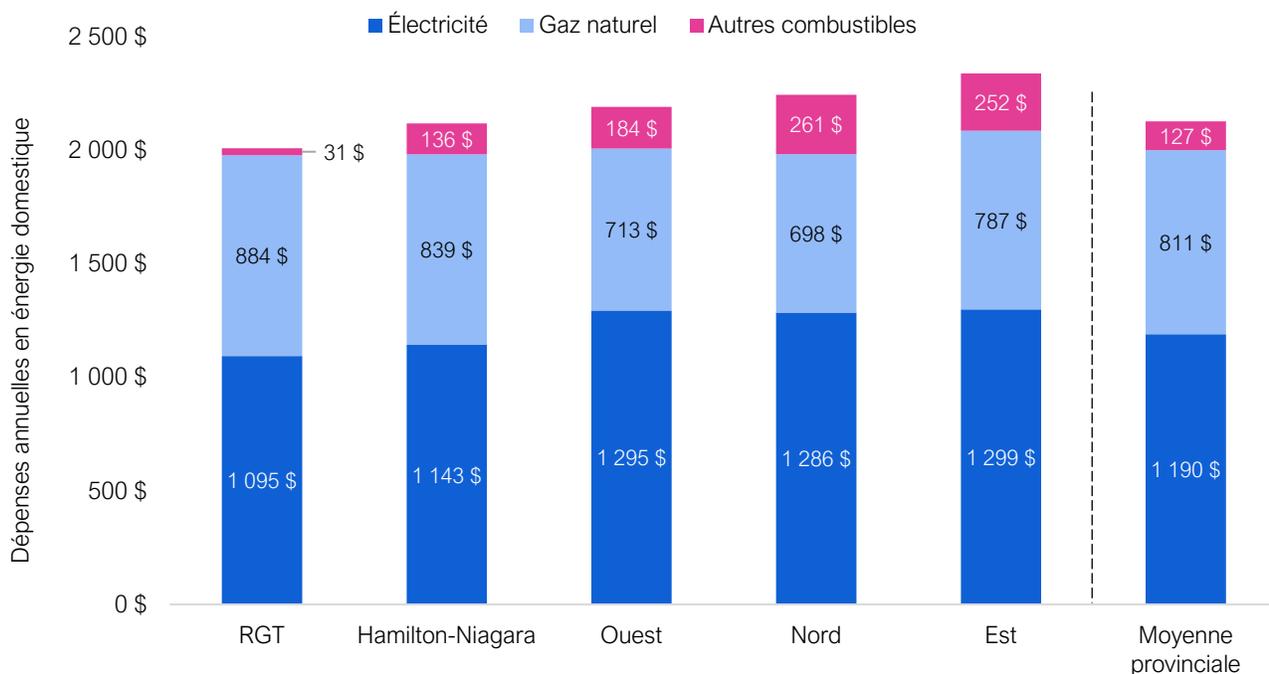
La région de l'Ouest se classe au troisième rang pour ce qui est des dépenses en énergie domestique en Ontario. Elle vient également au troisième rang pour ce qui est du revenu moyen des ménages et de la densité de la population.

Finalement, les ménages de la RGT et de la région de Hamilton-Niagara dépensent le moins pour l'énergie domestique. Ces deux régions ont les plus fortes densités démographiques, la consommation de gaz naturel pour le chauffage des logements la plus élevée et les coûts de distribution de l'énergie les plus bas. Il est intéressant de noter que la RGT a les coûts d'énergie domestique les plus bas même si elle se classe au deuxième rang pour ce qui est du revenu moyen des ménages, ce qui témoigne de la consommation très élevée de gaz naturel dans la RGT.

¹¹ Statistique Canada, Tableau 46-10-0028-01, *Superficie habitable et valeur de l'évaluation foncière par pied carré de propriétés résidentielles, par type de propriété et période de construction, provinces de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.*

Comme le montre la figure 7, la part des dépenses en énergie domestique selon la source varie d'une région à l'autre, compte tenu des facteurs analysés ci-dessus. C'est dans les régions plus rurales de l'Est, du Nord et de l'Ouest qu'on dépense le plus pour les autres combustibles et l'électricité, ce qui témoigne de l'utilisation de ces sources d'énergie pour le chauffage des logements. Dans les régions plus urbaines du grand Toronto et de Hamilton-Niagara, les dépenses pour le gaz naturel sont les plus élevées et les dépenses pour l'électricité et d'autres combustibles sont les plus basses, témoignant d'une consommation plus grande de gaz naturel pour le chauffage des logements dans ces régions.

Figure 7 : Dépenses moyennes en énergie domestique des ménages en Ontario, selon la source d'énergie et par région, 2019



Nota : La région de l'Est représente les régions économiques de Statistique Canada d'Ottawa et de Kingston-Pembroke; la région de Hamilton-Niagara désigne la région économique de Hamilton et de la péninsule du Niagara; la région du Nord désigne les régions économiques de Muskoka-Kawarths, du Nord-Est et du Nord-Ouest; la région du grand Toronto représente la région économique de Toronto; la région de l'Ouest s'entend des régions économiques de Kitchener-Waterloo-Barrie, London, Windsor-Sarnia, et Stratford/péninsule de Bruce.

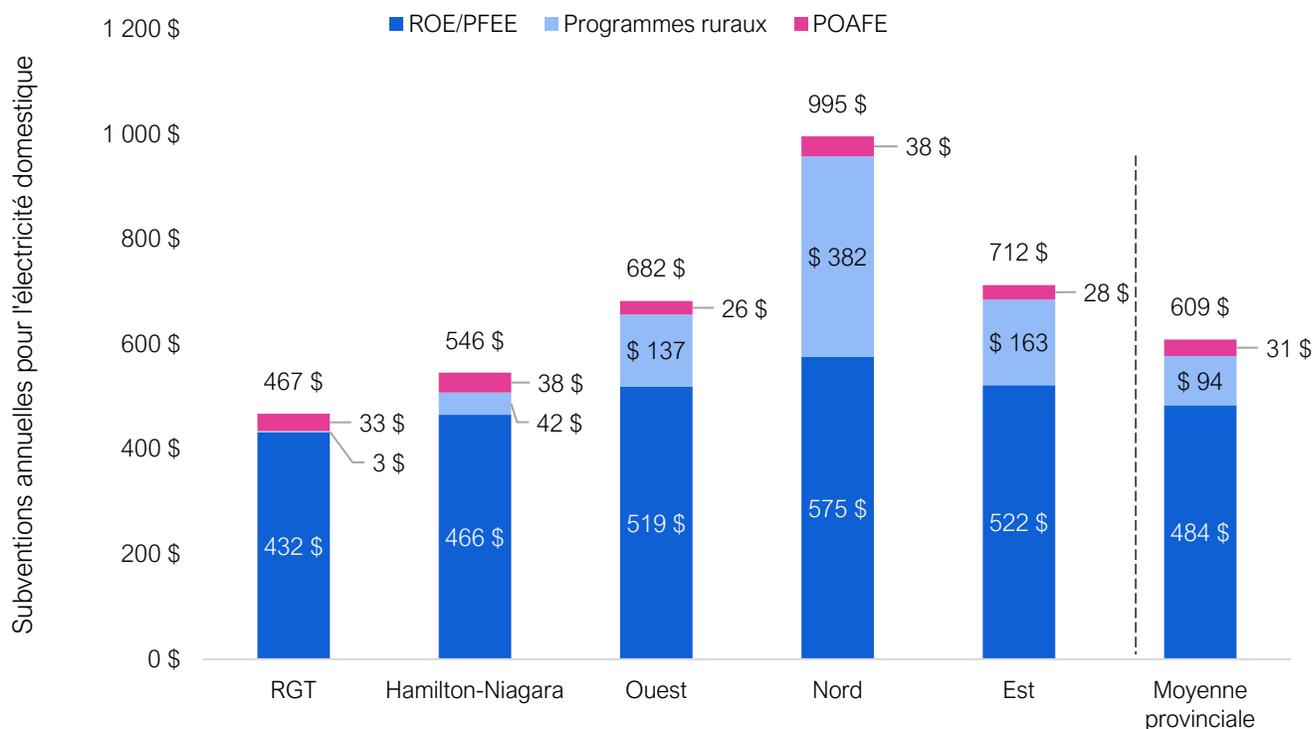
Source : Adapté par le BRF de Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*, 2019.

Effet des programmes provinciaux de subventions pour l'électricité domestique par région

Les différences entre les régions pour ce qui est des dépenses en énergie domestique sont grandement atténuées par les subventions provinciales en matière d'électricité. Les ménages des régions rurales de l'Ontario reçoivent des subventions supérieures à celles des régions urbaines. Cette différence s'explique par une combinaison de deux facteurs : plus grande utilisation de l'électricité dans les régions rurales, ce qui se traduit par des subventions plus élevées de la ROE/PFEE, combinée aux programmes ruraux (PFD, PPTRRE et crédit relatif à la livraison dans les réserves pour les Premières Nations) qui fournissent une aide ciblée aux abonnés vivant en milieu rural et en région éloignée.

Le BRF estime que globalement, les ménages de la région du Nord ont reçu les subventions provinciales moyennes les plus élevées en 2019, soit 995 \$ par ménage. Cela s'explique par le fait que la consommation moyenne d'électricité y est la plus élevée et que la proportion de ménages qui reçoivent des subventions rurales ciblées y est la plus grande. Les régions de l'Est et de l'Ouest ont reçu des prestations moyennes de 712 \$ et 682 \$, respectivement, parce que la consommation moyenne d'électricité y est moindre et que la densité de la population y est plus élevée que dans la région du Nord. La région de Hamilton-Niagara et la RGT ont reçu les prestations moyennes les plus basses, soit 546 \$ et 467 \$ par ménage, respectivement, car c'est dans ces deux régions que la consommation moyenne d'électricité est la plus faible et que la densité de la population est la plus grande, ce qui se traduit par des prestations limitées provenant des programmes provinciaux de subventions pour les régions rurales.

Figure 8 : Subvention moyenne pour l'électricité domestique, par programme et par région, 2019

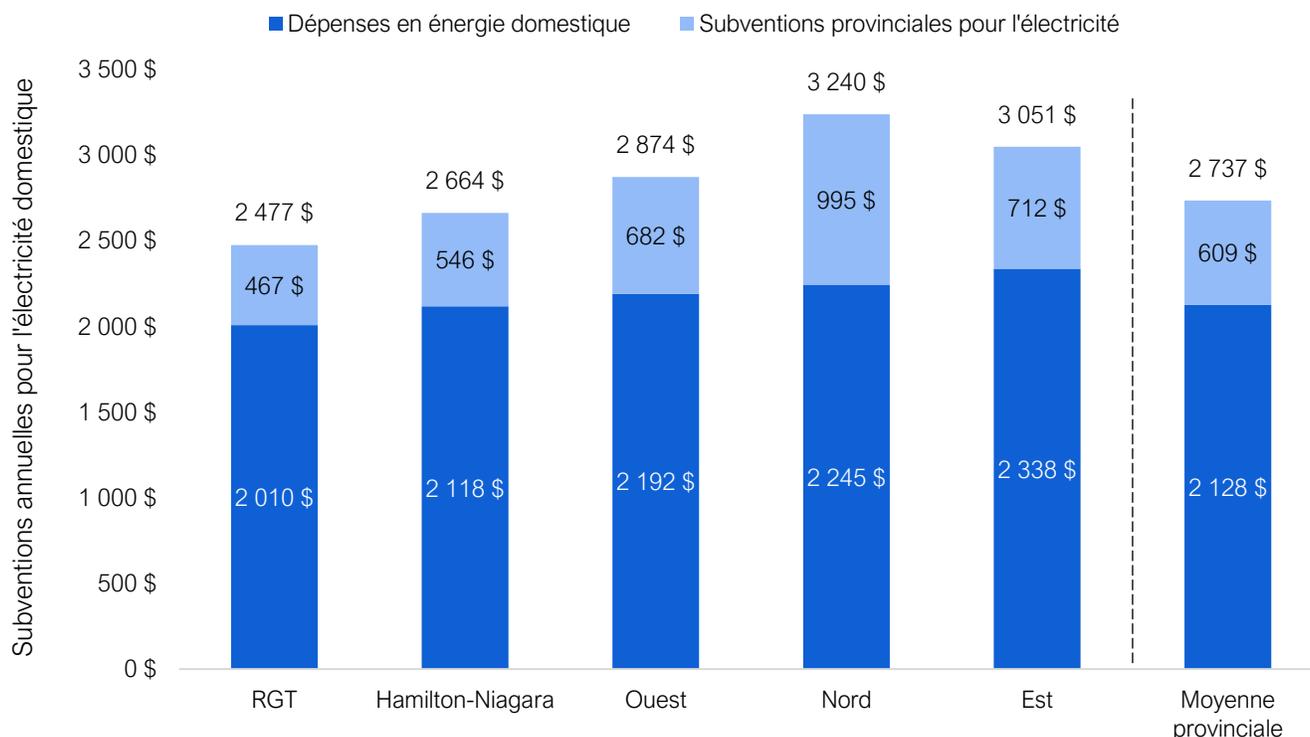


Nota : La région de l'Est représente les régions économiques de Statistique Canada d'Ottawa et de Kingston-Pembroke; la région de Hamilton-Niagara désigne la région économique de Hamilton et de la péninsule du Niagara; la région du Nord désigne les régions économiques de Muskoka-Kawarthas, du Nord-Est et du Nord-Ouest; la région du grand Toronto représente la région économique de Toronto; la région de l'Ouest s'entend des régions économiques de Kitchener-Waterloo-Barrie, London, Windsor-Sarnia, et Stratford/péninsule de Bruce.

Source : BRF.

Sans subvention provinciale en matière d'électricité, les différences dans les dépenses en énergie domestique entre les régions de l'Ontario seraient beaucoup plus importantes. Par exemple, sans subvention provinciale, en 2019, les ménages de la région du Nord auraient assumé les dépenses annuelles les plus élevées pour l'énergie domestique, soit 3 240 \$, ce qui aurait représenté 763 \$ ou 31 % de plus que les ménages de la RGT. Cependant, après prise en compte des subventions provinciales pour l'électricité, les ménages de la région du Nord ont dépensé en moyenne seulement 235 \$ ou 12 % de plus pour l'énergie domestique que les ménages de la RGT.

Figure 9 : Incidence des subventions provinciales pour l'électricité sur les dépenses en énergie des ménages, par région, 2019



Nota : La région de l'Est représente les régions économiques de Statistique Canada d'Ottawa et de Kingston-Pembroke; la région de Hamilton-Niagara désigne la région économique de Hamilton et de la péninsule du Niagara; la région du Nord désigne les régions économiques de Muskoka-Kawartha, du Nord-Est et du Nord-Ouest; la région du grand Toronto représente la région économique de Toronto; la région de l'Ouest s'entend des régions économiques de Kitchener-Waterloo-Barrie, London, Windsor-Sarnia, et Stratford/péninsule de Bruce.

Source : BRF.

À propos de ce document

Établi en vertu de la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*, le Bureau de la responsabilité financière (BRF) a pour mandat de fournir une analyse indépendante de la situation financière de la province, des tendances de l'économie provinciale et de toute autre question d'intérêt pour l'Assemblée législative de l'Ontario.

Préparé par :

[Matt Gurnham](#) (chef) et Tessa Devakos (analyste financière), sous la direction de [Luan Ngo](#) (directeur) et [Jeffrey Novak](#) (analyste financier en chef).

Sources et méthodologie

Les estimations des dépenses en énergie par région et par revenu témoignent directement des dépenses pour l'électricité, le gaz naturel et d'autres combustibles pour le logement principal ou sont adaptées de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2019.

Pour déterminer la répartition des subventions provinciales en électricité selon le niveau de revenu et la région, le BRF a élaboré un modèle de prix de l'électricité résidentielle pour 2019 au moyen de données publiées par la Commission de l'énergie de l'Ontario et de données fournies au BRF par le ministère de l'Énergie. Le modèle a été utilisé pour créer un profil du ménage moyen de chaque région et des quintiles de revenus avec les dépenses égales aux montants figurant dans l'EDM de 2019.

Les subventions versées au ménage moyen en vertu de la remise de l'Ontario pour l'électricité et du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables sont estimées selon la consommation totale d'électricité et les factures d'électricité du ménage moyen selon le profil pour chaque quintile de revenus et par région.

Les subventions versées dans le cadre du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité par quintile et par région ont été estimées au moyen de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada.

Les subventions fournies en vertu du PFD et du PPTRRE ont été affectées par région en fonction des montants fournis au service public de chaque bénéficiaire et de la région dans laquelle se trouve le service public. Pour les montants fournis à Hydro One, dont le territoire couvre de multiples régions, le BRF a utilisé les données démographiques des subdivisions de recensement pour cerner les ménages susceptibles d'être des clients de Hydro One. Le BRF a ensuite affecté les bénéficiaires du PFD et du PPTRRE à des clients probables d'Hydro One en commençant par les ménages des subdivisions de recensement ayant la densité de population la plus faible jusqu'à ce que le nombre total de bénéficiaires de 2019 soit affecté.

Les subventions versées dans le cadre du crédit relatif à la livraison dans les réserves pour les Premières Nations ont été réparties par région et par quintile de revenus selon la proportion de ménages dans les réserves dans chaque région et le quintile de revenus indiqué dans le recensement de 2016.



2, rue Bloor Ouest, bureau 900, Toronto (Ontario) M4W 3E2 | fao-on.org/fr | info@fao-on.org | 416 644-0702 |

Le présent document est également offert en format accessible et peut être téléchargé en format PDF à partir de notre site Web.

ISSN 2564-3274

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021